

Le Journal DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



UN CONGRÈS POUR LES JEUNES



C'est une première ! En juillet, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie accueillera son Congrès... des jeunes. Celui-ci sera composé de 56 lycéens, de la seconde à la terminale, issus d'établissements publics et privés des trois provinces : 33 pour le Sud, 16 pour le Nord et 7 pour les Îles Loyauté. C'est, à deux sièges près, le reflet de la répartition des élus au sein du « vrai » Congrès. Les élèves choisis ont chacun un rôle bien précis au sein de leur établissement : délégué de classe, membre du conseil d'administration, délégué à la vie lycéenne... L'opération a pour objectif de faire

découvrir à ces jeunes le fonctionnement des institutions et en particulier celui du Congrès. C'est aussi l'occasion, pour ces futurs adultes, de s'engager dans une action citoyenne. Car le Congrès des jeunes a pour vocation de faire émerger des problématiques qui intéressent la jeunesse. Les élus lycéens pourront même faire des propositions ou des vœux qui seront ensuite débattus et votés par les conseillers de la Nouvelle-Calédonie. De quoi susciter, peut-être, quelques vocations ?... Pour en savoir plus sur cet événement : www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/

130 ANS D'HISTOIRE EN TROIS CONFÉRENCES

Pour fêter les 130 ans de l'institution (1885-2015) des animations sont prévues tout au long de l'année au Congrès. Pour mieux comprendre l'histoire politique des 130 dernières années en Nouvelle-Calédonie, trois conférences animées par des historiens sont programmées en juillet et en août dans l'hémicycle, en soirée. La première de ses conférences se tiendra le 9 juillet et abordera les débuts du Conseil Général, la deuxième, s'intéressera à l'institution durant les deux conflits mondiaux et la troisième l'étudiera depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la période contemporaine. Plus d'informations à venir sur www.congres.nc



ÉDITO

Le Congrès doit demeurer un lieu de débats et de travail. Durant la période récente de tensions et de blocages qu'a traversée la classe politique calédonienne, j'ai veillé, avec l'ensemble de mes collègues, à préserver un climat de sérénité et de dialogue dans notre institution afin que nous exerçons notre mandat d'élu au service des Calédoniens.

Cependant, j'ai conscience que nos actions sont encore insuffisamment connues du plus grand nombre. C'est pourquoi depuis son premier numéro *Le Journal du Congrès* se veut un journal de proximité et de pédagogie.

Proximité entre les élus et les Calédoniens. Pédagogique en présentant les 54 conseillers de la Nouvelle-Calédonie (N°1), en décrivant le cheminement de l'adoption d'une loi de pays (N°2) et en rappelant l'histoire de notre assemblée à l'occasion de ses 130 ans (N°3).

Pour ce quatrième numéro, j'ai souhaité que soit présentée la part de la France dans le financement des politiques publiques en Nouvelle-Calédonie.

Une célèbre chanson a pour refrain « C'est la France qui paye... ». Ce numéro a l'ambition de vous expliquer précisément combien la France paie et à quoi sert cet argent.

Je vous souhaite une bonne Lecture

Gaël Yanno,
président du Congrès
de la Nouvelle-Calédonie

10

C'est le nombre de panneaux, retraçant l'histoire de l'institution de 1885 à 2015, réalisés dans le cadre de l'exposition « 130 ans d'histoire politique en Nouvelle-Calédonie ». En raison du succès rencontré celle-ci devrait être présentée sur tout le territoire. Renseignements : communication@congres.nc

COMBIEN LA FRANCE PAYE ET POUR QUOI FAIRE ?

L'Etat assure le financement de ses compétences régaliennes (Armée, police, gendarmerie, Justice...) ou non régaliennes (Prison, enseignement supérieur...) pour un montant de 80 milliards. Mais l'Etat continue également à financer des compétences qu'il n'exerce plus comme l'enseignement secondaire, le développement économique ou encore le transport public... La devise « qui paye décide » ne s'applique donc pas en Nouvelle-Calédonie. Comme le prévoit l'Accord de Nouméa, l'Etat paye pour plus de 86 milliards et les Calédoniens décident. (Chiffres 2013)



80,1 milliards

COMPÉTENCES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

COMPÉTENCES RÉGALIENNES

Justice	2,7
Nationalité - Droits civiques	n. s.*
Défense - Armée	36,9
Monnaie - Crédit - Change	n. s.
Relations extérieures	n. s.
Maintien de l'ordre public	12,1
Garantie des libertés publiques	n. s.

COMPÉTENCES NON RÉGALIENNES

Fonction publique de l'État - Retraite des fonctionnaires État	10,2
Régime électoral	n. s.
Recherche	1,7
Entrée et séjour des étrangers	n. s.
Droit pénal	n. s.
Prison - Administration pénitentiaire	3,9

COMPÉTENCES POUVANT ÊTRE TRANSFÉRÉES AVANT 2018

Communication audiovisuelle (Outre-Mer 1 ^{ère})	2,8
Enseignement supérieur	3,2
Contrôle de légalité budgétaire, comptable et financier des provinces et des communes	1,9

AUTRES

Défiscalisation	4,7
-----------------	-----

= 80,1 milliards

*n. s. : non significatif



59,2 milliards

NOUVELLE-CALÉDONIE

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES MAIS FINANCÉES PAR LA FRANCE

Fiscalité, impôts et taxes	0,7
Enseignement primaire, public et privé	0,1
Enseignement secondaire, public et privé	46
Formation (Service militaire adapté)	0,7

DOTATIONS

Dotation globale de compensation	9,9
Dotation contrat de développement (État/Nouvelle-Calédonie)	1,8

= 59,2 milliards

MÉTROPOLE

166,7 milliards

Les salaires de plus de 7 000 emplois, en grande majorité occupés par des Calédoniens, sont aussi payés directement par le contribuable métropolitain. Par exemple, les 575 policiers nationaux et les 769 gendarmes sont payés par le ministère de l'Intérieur, les 4764 professeurs, surveillants et administratifs des collèges et lycées publics et privés sont également payés par le ministère de l'Éducation nationale.

11,8 milliards

COMMUNES

DOTATIONS

Dotation globale de fonctionnement	9,1
Dotation contrat de développement (État/Communes)	2

AUTRES

Aides diverses	0,7
----------------	-----

= 11,8 milliards



15,6 milliards

PROVINCES

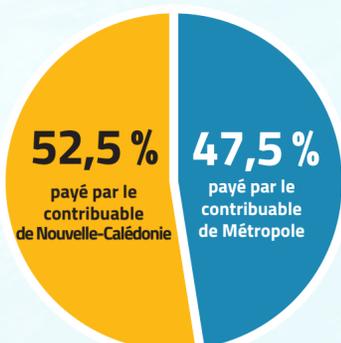
DOTATIONS

Dotation de fonctionnement	9,7
Dotation contrat de développement (État/Provinces)	4,3
Dotation convention (État/Provinces)	0,2

AUTRES

Aides diverses	1,4
----------------	-----

= 15,6 milliards



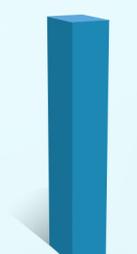
350,8 milliards : coût total du service public en Nouvelle-Calédonie

184,1 milliards



Montant des dépenses publiques payées par les impôts et taxes prélevés en Nouvelle-Calédonie

166,7 milliards



LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Agenda

Nouvelle session



Selon l'article 65 de la loi organique, le Congrès tient chaque année deux sessions ordinaires sur convocation de son président. La durée de chaque session ordinaire ne peut excéder deux mois. La prochaine session ordinaire, appelée « session administrative » s'ouvrira le 30 juin.

Élections, mode d'emploi



Le président du Congrès est élu chaque année, au cours de la première séance de la session administrative, parmi les membres du Congrès. Il est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu. Immédiatement après l'élection du président, le Congrès élit parmi ses membres un bureau composé, outre du président, de huit vice-présidents au plus, de deux secrétaires et de deux questeurs.

Au cours de cette séance, le Congrès élit aussi la commission permanente, sorte de « mini-Congrès » appelé à siéger en dehors des périodes de session (ordinaire ou extraordinaire) du Congrès. Lors de cette séance, le Congrès procédera également à la désignation des membres des 13 commissions intérieures qui comprennent chacune 11 membres.

130 ANS EN IMAGES

Pour marquer les 130 ans de la création de l'institution, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a organisé, le 2 avril dernier, une séance d'échanges avec près d'une centaine d'étudiants calédoniens ainsi que le vernissage d'une exposition retraçant l'histoire de l'institution de 1885 à nos jours. Retour en images sur une journée mémorable...



Parmi la centaine d'étudiants, soixante sont en troisième année de licence d'histoire et de droit à l'Université de Nouvelle-Calédonie, dix suivent une classe préparatoire au concours d'entrée à Sciences Po et vingt-huit ont intégré l'Institut universitaire de technologie. En présence de Gaël Yanno, l'actuel président du Congrès, cette séance était animée, au cœur de l'hémicycle par deux anciens présidents de l'Assemblée territoriale, Jean-Pierre Taïeb Aïfa et Jean Lèques. Anecdotes et questions diverses ont fusé pendant plus de deux heures...

UN PEU D'HISTOIRE...

Un toit pour le Conseil général

Les premières sessions du Conseil général, en 1885, se tiennent à la mairie de Nouméa. Rapidement, cependant, l'institution emménage boulevard Vauban, dans les locaux de l'ancienne imprimerie du gouvernement. La bâtisse, avec son toit en pente et ses grandes fenêtres bordées de volets en bois, possède un style typiquement colonial.



Le Conseil général (peinture de Gaston Roulet). Sources : 1885-2010 – Du Conseil général au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, d'Isabelle Peltier (édité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie).

Quelques repères...

- Jean-Baptiste Dezarnaulds est le tout premier président de l'institution, en 1885.
- Jean-Pierre Aïfa sera le dernier président de l'Assemblée territoriale.
- Simon Loueckhote est celui qui a occupé le poste de président le plus longtemps : 12 années (de 1989 à 1995 et de 1998 à 2004). La première fois, il avait 32 ans.
- Edwige Antier et Marie-Paule Serve sont les deux premières femmes à avoir siégé dans l'hémicycle : c'était en 1977 !
- En 1953, les premiers élus kanak siègent au boulevard Vauban. Ils sont 9 sur 25 conseillers.

Portrait

Accueillir et organiser

Service du protocole et de l'accueil



Au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le service du protocole et de l'accueil a de multiples fonctions. L'organisation et la coordination des événements, c'est lui. L'accueil du public à l'entrée du bâtiment, c'est encore lui. La gestion des collations lors des séances publiques et solennelles, l'accueil des personnalités en visite, la gestion des déplacements des élus, c'est toujours lui...

Lui, ou plutôt elles, puisque le service n'est composé que de femmes, sept au total. Des femmes de l'ombre, discrètes, réparties selon les tâches sur trois sites différents. « Le protocole, c'est tout ce qui ne se voit pas, explique Katy Ribault, la chef de service. Le souci du détail fait partie du quotidien de l'équipe, tout comme le stress : c'est une course permanente contre la montre. » La réussite d'un événement en dépend. « Mais, surtout, rien ne se ferait sans la collaboration des autres services de l'institution, que nous sollicitons énormément », poursuit-elle. Discrétion... et humilité.

Le Journal du Congrès est édité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie (1, bd Vauban, B.P. P3, 98851 Nouméa Cedex – Mél. : communication@congres.nc) – Directeur de publication : Gaël Yanno – Responsable d'édition : Ludovic Lafon – Réalisation : Communication et édition de Nouvelle-Calédonie – Photos : S. Ducandas – Mise en page : Concept – Impression : Artypo. Imprimé sur du papier répondant aux normes de préservation des forêts.